



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2024/12

Demande de crédit de CHF 920'000.00 pour l'entretien du réseau routier de la Commune de Vully-Les-Lacs, prévus pour les années 2025 et 2026

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (COFIN) s'est réunie les 3 et 11 septembre 2024 pour examiner le préavis municipal 2024/12 concernant l'entretien du réseau routier communal. Ce préavis s'inscrit dans le cadre d'une stratégie à long terme visant à maintenir la qualité des infrastructures routières de notre commune.

La COFIN a analysé en détail le préavis et a échangé avec Mme Laetitia Kohler, Municipale en charge du dicastère des Routes, Mobilité et Transport, afin de clarifier certains points et d'obtenir des informations complémentaires.

2. Analyse détaillée du préavis

2.1 Contexte historique et financier

- En 2021, une étude ERTEC a recommandé un budget annuel optimal de CHF 460'000 pour l'entretien du réseau routier communal.
- Le fonds affecté aux routes se monte à CHF 1'470'000 au 31.12.2023.
- La commune est en période transitoire avant l'introduction des normes MCH2, impliquant la dissolution des fonds de réserve hors chapitres autofinancés.

2.2 Évolution budgétaire

La COFIN a constaté une évolution du budget alloué à l'entretien routier :

- 2022 et 2023 : CHF 475'000 par an
- 2024 : CHF 375'000
- 2025 et 2026 : CHF 460'000 par an (selon le préavis)

La diminution en 2024 a été justifiée par deux raisons principales :

1. La mobilisation du personnel technique pour la construction de la halle et de l'UAPE.
2. La volonté de limiter les travaux du budget de fonctionnement à de l'entretien courant.

2.3 Analyse financière du préavis

- Le préavis demande un crédit de CHF 920'000 pour deux ans (2025-2026).
- La Municipalité prévoit également d'ajouter CHF 120'000 par an au budget de fonctionnement pour des travaux d'entretien mineurs.
- Le total prévu s'élève donc à CHF 1'160'000 pour 2025-2026.

2.4 Types de travaux prévus

Le crédit couvrira une variété de travaux, incluant :

- Réparations localisées : colmatage de fissures, réparation de nids-de-poule, etc.
- Réparations généralisées : fraisage, pose de nouveaux revêtements, etc.

2.5 Financement et impact budgétaire

Le financement se fera par un prélèvement sur le fonds de réserve routes, sans impact sur les charges d'amortissement. La commune pourra recourir à l'emprunt si nécessaire, sous réserve de l'approbation du Conseil communal.

3. Observations de la Commission

1. La COFIN constate une incohérence entre le montant total prévu (CHF 1'160'000 sur deux ans) et le budget annuel de CHF 460'000 initialement recommandé par l'étude ERTEC.
2. La stratégie de financement, bien que conforme aux exigences de transition vers les normes MCH2, soulève des questions sur la gestion à long terme des investissements routiers.
3. La COFIN s'interroge sur la nécessité d'inclure un montant supplémentaire de CHF 120'000 par an dans le budget de fonctionnement, en plus du crédit demandé.
4. La commission note que les subventions cantonales attendues pour ces travaux sont très faibles, voire négligeables, ce qui impacte directement le budget communal.
5. La COFIN s'inquiète de la capacité du personnel technique à gérer ces travaux d'entretien en parallèle d'autres projets importants comme la construction de la halle et de l'UAPE.

4. Amendement proposé

Suite à de nombreuses discussions et après mûre réflexion, la COFIN souhaite donner au Conseil communal la possibilité de s'exprimer en toute connaissance de cause sur le montant alloué à l'entretien de nos routes pour les années à venir et propose l'amendement suivant :

1. Réduire le crédit demandé à CHF 680'000 pour les années 2025 et 2026.
2. Maintenir le montant de CHF 120'000 par an dans le budget de fonctionnement pour les petits travaux d'entretien.

Justification de l'amendement :

- Cette proposition permettrait de respecter le budget annuel de CHF 460'000 initialement recommandé (CHF 340'000 du crédit + CHF 120'000 du budget de fonctionnement par an).
- Elle assure une meilleure cohérence avec les recommandations de l'étude ERTEC et les discussions précédentes au sein du Conseil communal.

- Elle permet une gestion plus prudente des ressources financières de la commune tout en maintenant un niveau adéquat d'entretien routier.

Au vu des éléments présentés dans ce rapport, la COFIN propose de choisir la variante amendée du projet.

5. Conclusion

À l'unanimité, la Commission des finances amende ce préavis et recommande au Conseil communal d'accepter le préavis 2024/12 avec l'amendement proposé, réduisant le crédit demandé à CHF 680'000 pour les années 2025 et 2026.

La COFIN invite également la Municipalité à :

1. Clarifier sa stratégie à long terme pour l'entretien du réseau routier communal.
2. Fournir un état détaillé du fonds de réserve route et son évolution prévue après ce prélèvement.
3. Expliquer comment elle compte gérer la charge de travail du personnel technique pour assurer la réalisation des travaux d'entretien routier prévus.
4. Présenter un plan détaillé des travaux prévus pour 2025 et 2026, en priorisant les interventions les plus urgentes dans le cadre du budget amendé.

La Commission des finances

Vully-les-Lacs, le 15 septembre 2024

Damian Fioretta Anne Jobin Antoine Parisod Arnaud Guignard Cédric Bardet